→

: CHOIX Variante 2B

- car une emprise foncière moins importante que les autres choix par moins de routes de dessertes supplémentaires.

* Ne pas créer une autre route pour les trois maisons de Belle issue côté Est, mais envoyé ce village par une voie de desserte vers Pouillé-les-Côteaux, pour encore éviter une emprise foncière.

* Pour la nouvelle voie entre le village des Haies et du Moulin de la Lande, il existe déjà un chemin en face des basses haies (reste à goudronner) au lieu d'une création d'une nouvelle route et encore de l'emprise foncière.
(voir sur le plan → chemin violet)

* Remise en culture de l'ancienne route 923 entre la rue des lucide à Loirière et le carrefour de la Rivière ainsi que le chemin communal "de la Challouère" (voir sur plan → tracé rouge)

* Si refus de la remise en culture de cette portion de route au sud de Loirière, nous nous opposerons à la remise en culture de l'autre portion de route (la rivière au bœux); priviligeant d'autres agriculteurs moins impacté que nous.

* Concernant les morceaux de parcelles difficilement exploitable (entre la route et les maisons : voir sur plan en noir) ; [Il est souhaité de] les conservés et non qu'ils soient cédés aux habitants de Loirière (pour des jardins) ; afin de retrouver un peu de foncier.

* Enfin à propos du drainage des parcelles ; nous souhaitons qu'il soit remis en état suite aux différents travaux.

Nous souhaitons juste que cette nouvelle route impacte le moins possible les personnes empruntant cette route et surtout qu'elle préserve au mieux notre outil de travail qui est le foncier.

Variante 2

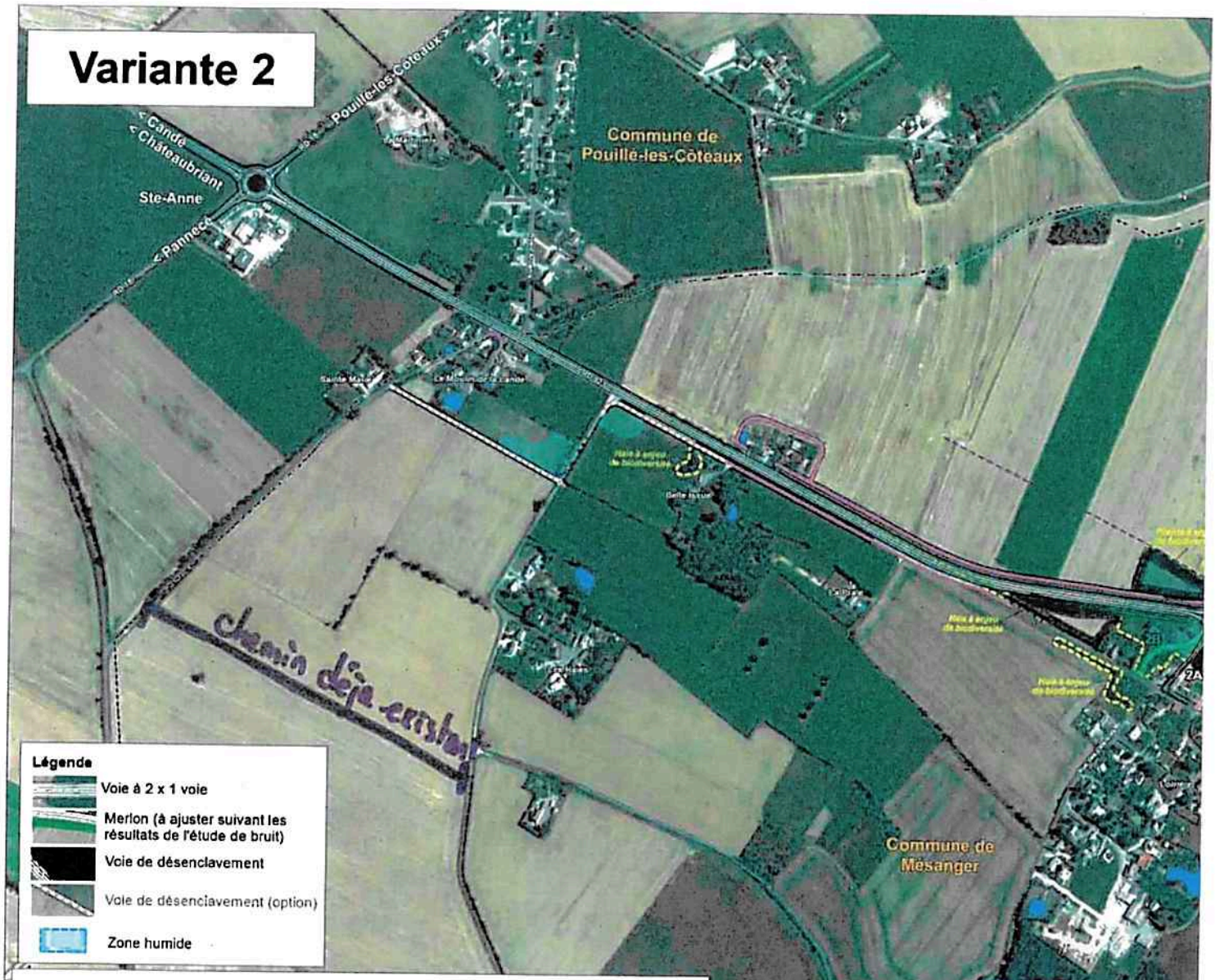

Variante 2
(carrefour giratoire intermédiaire)

Contournement de « La Loirière » par l'Est

Carrefour giratoire de desserte situé au droit de « La Loirière » sur la VC 212
- variante 2A : desserte de « La Loirière » par la VC 212 actuelle
- variante 2B : desserte de « La Loirière » par une nouvelle voie réalisée au nord du bâti sur une prairie
- variante 2C : desserte de « La Loirière » par une nouvelle voie réalisée au sud du bâti sur un jardin

Fermeture de tous les accès directs et carrefours sur la RD 923 entre « Sainte Anne » et « Le Houx »

Suppression de la RD 923 actuelle entre « Le Houx » et la VC 222

Desserte des villages :

au centre :
- « La Nérière », « Le Cormier » et « La Bouverie » sont desservis directement par le giratoire

au nord :
- « La Praie » et « Belle issue » sont desservis par des voies aménagées de part et d'autre de la RD 923 et raccordées sur le giratoire

- « Le Moulin de la lande » et « Sainte Marie » sont desservis par le giratoire de « Sainte-Anne » via la voirie locale existante et la RD 18 (option : création de voies permettant la desserte par le nouveau giratoire)

au sud :
- « La Rivière » et « La Hardière » sont desservis, depuis la route Châteaubriant/Candé, par le nouveau giratoire et la RD 923 actuelle et, depuis Ancenis, par le giratoire du « Houx » via la RD 923 et la voirie locale existante

Au final, le linéaire total des voies de désenclavement à créer serait de 1459 ml (1958 ml si prise en compte de la voirie en option entre « Belle issue » et « Le Moulin de la lande »).

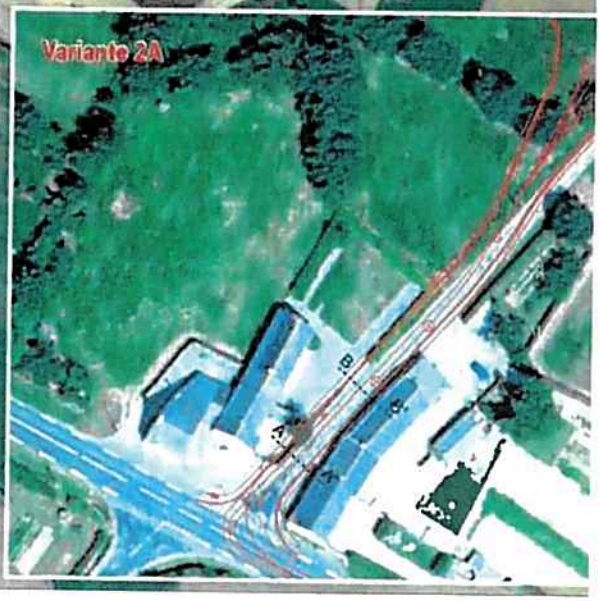

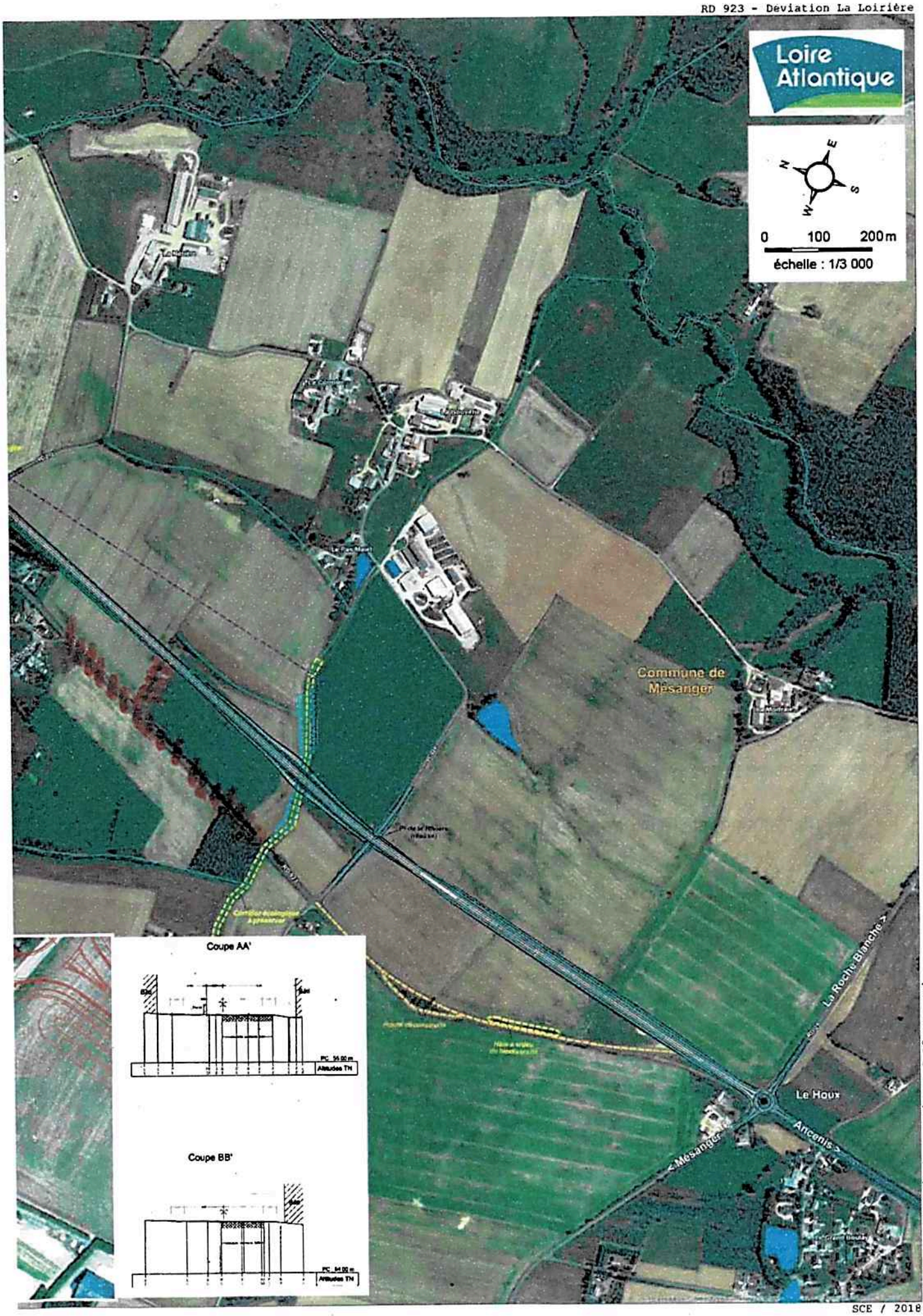
Loire Atlantique
N
E
S
W
0
100
200m
échelle : 1/3 000
Commune de Mésanger
La Roche Blanche
Le Houx
Ancenis
Mésanger
Coupe AA'
Altitudes TN
Coupe BB'
Altitudes TN